

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 2 mai 2016

Délibération n° 2016-1152

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Limonest

objet : Chemin du Vallon de la Sablière - Travaux de soutènement de voirie dans le cadre de la construction d'un pôle culturel communal - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 12 avril 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 4 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Boudot, Boumertit (pouvoir à Mme Picard), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 2 mai 2016****Délibération n° 2016-1152**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Chemin du Vallon de la Sablière - Travaux de soutènement de voirie dans le cadre de la construction d'un pôle culturel communal - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Objectifs, programme et enveloppe prévisionnelle**

L'aménagement du site de l'ancienne ferme Sandar, propriété de la Commune de Limonest, prévoit la réalisation d'un programme de construction d'un pôle culturel, accueillant les activités associatives à caractère culturel et festif.

L'aménagement du site, après démolition des bâtiments existants, prend en compte la nécessité d'élargissement du chemin du Vallon de la Sablière. Cette voirie métropolitaine étant très étroite au droit du futur projet, il a été convenu de reculer la limite actuelle du domaine public de 3 mètres à l'intérieur de la parcelle communale, afin de permettre, à terme, un élargissement de chaussée visant à créer des trottoirs et sécuriser les traversées piétonnes.

Le futur soutènement du chemin du Vallon de la Sablière sera constitué par le mur porteur du pôle culturel façade Est et son prolongement donnant sur la cour de service et son accès depuis le parvis principal.

L'enveloppe prévisionnelle du projet est estimée à 300 000 € pour la Métropole de Lyon correspondant à la construction du mur de soutènement de la voirie.

**Convention de maîtrise d'ouvrage unique**

Le projet de mur de soutènement d'accessibilité relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Métropole de Lyon au titre de ses compétences en matière de voiries métropolitaines,
- la Ville de Limonest au titre de ses compétences en matière de création et entretien des bâtiments communaux.

Pour obtenir la meilleure cohérence et la meilleure coordination possible des interventions, il est apparu pertinent que cette opération soit conduite par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Ville de Limonest, qui agira en qualité de maître d'ouvrage unique de l'opération, cette possibilité étant prévue par l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée susvisée.

En ce qui concerne la réalisation du mur de soutènement de voirie, la Métropole de Lyon prend à sa charge la somme qui sera actualisée en fonction du coût réel et définitif des travaux effectivement réalisés dans un plafond de 300 000 € TTC. Ces montants intègrent les frais de maîtrise d'œuvre et le coût des travaux selon le détail suivant :

- quote-part frais de maîtrise d'œuvre : 38 400 € TTC,
- travaux : 261 600 € TTC.

L'échéancier de versement de la participation à la Ville de Limonest sera le suivant :

- 20 % à la signature de la convention, soit : 60 000 € TTC,
- 50 % au démarrage des travaux du mur de soutènement, soit : 150 000 € TTC,
- 30 % à l'achèvement des travaux, soit : 90 000 € TTC.

Le projet d'élargissement et d'aménagement du chemin du Vallon de la Sablière est en cours d'étude et fera l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme ultérieure ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

- a) - le programme des travaux de soutènement de voirie à réaliser dans le cadre de la construction, par la Commune de Limonest, d'un pôle culturel,
- b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux,
- c) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Métropole de Lyon et la Commune de Limonest.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 210 000 € en 2016,
- 90 000 € en 2017 sur l'opération n° OP09O5065.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 mai 2016.**